



Association de Défense des Plaisanciers du Minaouët

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 25 mars 2016

Lieu : Pors An Halen, Trégunc

Après réception des adhérents et de Monsieur Guillou, Chef du Pôle Littoral et Affaires Maritimes de Concarneau, deux membres du CA recueillent la signature des présents sur la liste d'émargement et vérifient les pouvoirs remis. Sur les 63 adhérents inscrits ce jour à l'ADPM, 26 sont présents physiquement et 14 ont donné pouvoir. L'assemblée peut donc délibérer, le quorum demandé dans les statuts étant atteint.

Le Président Yves Caytan déclare ouverte la séance à 17h30.

Modification de l'article 3 des statuts (siège social)

Comme le permet le 2^{ème} alinéa de l'article 3, le Conseil d'Administration du 8 juin 2015 a proposé que le 1^{er} alinéa de l'article 3 soit rédigé comme suit : « Son siège social est situé au domicile de son Président. »

Vote pour approbation : cette modification est approuvée à l'unanimité.

Rapport Moral et d'Activités

6 adhérents nous ont quitté :

- M. [REDACTED] / Tarnec de M / poste 404 / information transmise au CA par courrier
- M. [REDACTED] / Rospico / poste 206 / information transmise au CA par courriel
- SCI [REDACTED] / Luizza Strozzi / poste 216 / radiation prononcée par le CA
- M. [REDACTED] / Petite Scaéroise / poste 113 / radiation prononcée par le CA
- M. [REDACTED] / Catherine / poste 102 / information transmise au CA par courrier
- M. [REDACTED] / N'Arwachen / poste 120 / décès de l'adhérent

2 de ces adhérents n'ont pas donné signe de vie à l'appel à cotisation de 2015, ni aux différentes relances et courriers avec AR ; ils ont donc été radiés par le CA en fin d'année. A noter que le poste de mouillage occupé jusqu'en 2014 par chacune de ces 2 personnes est resté inoccupé toute l'année 2015, alors qu'il y a eu jusqu'à 16 demandes sur la liste

d'attente. Ceci a amené le CA à modifier le planning de recouvrement de la cotisation 2016, en demandant son paiement pour fin février, et à effectuer des relances début mars, de façon à pouvoir identifier les éventuelles places disponibles dès le début de la saison pour les proposer aux personnes figurant sur la liste d'attente.

5 nouveaux adhérents qui figuraient sur notre liste d'attente sont entrés :

- M. [REDACTED] pour son cotre de Carantec « Diogène » au poste 404
- M. [REDACTED] pour son voilier Chablis « Waka » au poste 206
- M. [REDACTED] pour sa vedette Jeanneau « Tiegezh » au poste 126
- M. [REDACTED] pour son Flétan « Manimor » au poste 120
- M. [REDACTED] pour son voilier Mousquetaire « Le Huic II » au poste 209

Un nouvel adhérent devrait bientôt rentrer compte tenu du poste restant disponible.

1 changement de poste de mouillage a été validé par le CA : le semi-rigide de M. Bouée est maintenant au poste 102.

2 changements de bateau ont été validés par le CA :

- M. [REDACTED] pour un voilier Microsail 5,5m
- M. [REDACTED] pour une vedette Prestige 30S

Un troisième est en cours de validation

Le Conseil d'Administration de l'ADPM s'est réuni 7 fois depuis la dernière Assemblée générale. Les débats et décisions ont notamment concerné :

- Les relations avec nos adhérents (modalités de paiement des cotisations et redevances, les démissions, les radiations, rappel au règlement intérieur)
- La gestion de la liste d'attente de chacune des 5 zones
- Les bateaux squattant le plan d'eau
- Le budget de l'association
- Les modifications du Règlement Intérieur
- Le changement d'assureur de l'association (c'est maintenant la MAIF)
- Le renouvellement de l'AOT
- Les relations avec d'autres associations
- Le nouveau site internet de l'association
- La décision de faire un don de 300 € à la SNSM

Le **nettoyage de l'Anse du Minaouet** s'est déroulé **le 30 mai 2015** avec la participation d'un grand nombre d'adhérents.

Vote pour approbation : le rapport moral 2015 est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier

Il est à noter que le bilan financier est désormais présenté en année civile. Celui de 2015 intègre donc quelques éléments présentés à l'AG précédente, notamment les dépenses et recettes consécutives à l'action en justice intentée à l'ADPM en 2014. Ces éléments exceptionnels expliquent le bilan négatif.

Bilan financier ADPM 2015

Recettes		Dépenses		Solde
Cotisations et taxes de mouillage	6786,35	Redevance AOT	4933,00	
		Cotisation FFPPSF	156,00	
		Cotisation UNAN	128,00	
		Cotisations et taxes de mouillage	10,00	
		Assurance (Aviva)	141,00	
		Affranchissement, encre, papier	331,73	
remboursement assurance	457,00	frais d'avocat + jugement (solde)	2464,06	
		frais de déplacement	68,35	
		Pots AG & nettoyage Minaouet	148,78	
Total	7243,35		8380,92	

Trésorerie au 31 décembre 2015		Trésorerie au 25 mars 2016	
compte courant	3200,24	compte courant	2709,28
livret A	1294,5	livret A	1294,5
Total	4494,74	Total	4003,78

Vote pour approbation : Le bilan financier 2015 est approuvé à l'unanimité.

Budget prévisionnel ADPM 2016

Recettes		Dépenses		Solde
Cotisations et taxes de mouillage	7351	Redevance AOT	5000	
		Cotisation UNAN	130	
		Cotisation Collectif Baie	10	
		Assurance (MAIF)	138	
		Affranchissement, encre, papier	200	
		Don SNSM	300	
		Pot AG & nettoyage Minaouet	150	
		Divers (frais AOT, sécurité ...)	500	
Total	7351		6428	

Vote pour approbation : Le budget prévisionnel 2016 est approuvé à l'unanimité.

Site internet de l'ADPM : <http://adpm29.jimdo.com>

Une présentation complète du site, des différents menus pour s'informer, s'inscrire ... est faite en séance.

Le Vice-Président souligne que la création de ce site internet a été effectuée par 3 membres du CA sur une plate-forme gratuite, et n'a donc rien coûté à l'ADPM.

Ratification des radiations prononcées par le CA (article 7 des statuts)

Le CA a prononcé la radiation, pour défaut de paiement de la cotisation et de la taxe de mouillage de :

- [REDACTED] représentée par M. Collet / Luizza Strozzi / poste 216 (CA du 2/12/2015)
- M. [REDACTED] / la petite Scaeroise / poste 113 (CA du 5/1/2016)
- M. [REDACTED] / Caprice / poste 306 (CA du 11/3/2016)

Vote pour approbation : les radiations prononcées par le CA sont ratifiées à l'unanimité.

[Par décision du CA de l'ADPM en date du 8 avril, la radiation de M. [REDACTED] est annulée, l'ADPM ayant reçu le 26 mars le chèque de paiement de sa cotisation et de sa taxe de mouillage, par courrier posté le 24].

Modalités de recouvrement des cotisations 2017

Le délai de règlement de 2016 étant jugé trop court, il sera précisé dans l'article 8 du Règlement Intérieur de l'ADPM, que la date limite de paiement pour la cotisation d'adhérent ainsi que la taxe du poste de mouillage, est fixée au 1^{er} mars de l'année en cours.

Vote pour approbation : Cette modalité est approuvée à l'unanimité.

Le Président rappelle que les retards de paiement de la part des adhérents entraînent un surcroît de travail pour le Secrétaire et la Trésorière, et demande aux adhérents de faire preuve de solidarité envers les bénévoles de l'Association.

Renouvellement de l'AOT

L'Autorisation d'Occupation Temporaire d'une dépendance du Domaine Public Maritime accordée à l'ADPM par arrêté inter-préfectoral se termine en juin 2017. La demande de renouvellement de cet arrêté nécessite la constitution de dossiers que les membres du CA vont rédiger avant l'été 2016.

La DDTM a proposé d'inclure dans la demande de la nouvelle AOT de l'ADPM, les 15 mouillages de la plage de Pen Avel et les 12 mouillages de la plage des Bouchers faisant actuellement l'objet de 27 AOT individuelles, la mairie de Concarneau ne souhaitant pas en reprendre la gestion. Le CA de l'ADPM, lors de sa réunion du 2 décembre dernier, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale d'accepter la proposition de la DDTM.

Vote pour approbation : l'extension du périmètre de l'AOT, sous réserve du nettoyage par la DDTM de la plage de Pen-Avel des mouillages abandonnés et des épaves dangereuses, est approuvée à l'unanimité.

Evolution du Règlement Intérieur

Version en cours

Adoptée par le Conseil d'Administration du 5 janvier 2016, elle comporte, par rapport à la version antérieure, quelques aménagements comme l'indication du site internet « <http://adpm29.jimdo.com> » pour consultations diverses, la gestion d'une liste d'attente sur chacune des 5 zones, l'attribution d'un poste disponible en priorité à un adhérent, et la possibilité de mise à disposition d'un poste de mouillage à un autre adhérent sans limitation de durée après information du CA.

Vote pour approbation : le règlement intérieur adopté par le Conseil d'Administration du 5 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

Version avec l'extension du périmètre de l'AOT

Les 7 zones sont spécifiées et il est décrit la possibilité pour un adhérent d'occuper, pour un même bateau, 1 mouillage dans la rivière et un autre sur l'une des 2 plages, à condition de payer double cotisation et double taxe de mouillage.

Vote pour approbation : le projet de règlement intérieur modifié en vue de l'extension de l'AOT est approuvé à l'unanimité.

Organisation éventuelle d'une manifestation autour de la sécurité en mer

Seul le rapprochement auprès d'une autre association pourra satisfaire le trop peu d'adhérents intéressés par ce sujet.

Rappel des consignes de protection de l'environnement

Un rappel des bonnes pratiques sur l'estran et en mer est effectué, sur la base de documents consultables sur « <http://dunes-cotes-trevignon.n2000.fr> » ou sur <http://adpm29.jimdo.com/informations-pratiques/la-protection-de-l-environnement/>.

Nettoyage du plan d'eau

Rendez-vous le 23 avril à 10h30, à l'endroit habituel : plage de Pors Bleiz

Renouvellement du Conseil d'Administration

Ont transmis leur candidature au CA avant le 18 mars 2016 : Mme Martine BERTHELEME, Melle Guillemette TROALEN, MM. Jean-Hervé BIZIEN, Alain BOTHOREL, Mickaël BUREL, Yves CAYTAN, Louis GUILLOU, Dominique LEGUY, Didier LE DEZ, Jean-Jacques OFFRET.

Après une consultation de l'assemblée sur les modalités du vote, tous les candidats sont élus à l'unanimité.

Le nouveau Conseil d'Administration se réunira avant la fin du mois d'avril 2016, notamment pour élire le nouveau bureau.

Le Président remercie les anciens membres du CA pour le travail accompli.

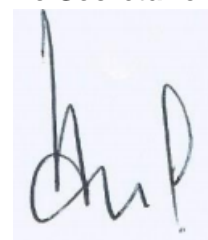
Le Président clôt la séance à 20h00 et invite les adhérents participants à se réunir autour d'un apéritif, au cours duquel le don de 300 € est remis à la SNSM de Trévignon-Concarneau.

Le Président



Y. Caytan

Le Secrétaire



D. Leguy